



Service des formations professionnalisées

Licence

Juriste d'Entreprise

UE4 Comptabilité des sociétés (Cours de Mme Duffau)

24 mars 2015

9h 30 - 12h 30

La calculatrice et le Plan comptable général sont autorisés.

Année universitaire 2014-2015

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

Tous les dossiers sont indépendants.

Cas 1 – Augmentation de capital ou Emprunt obligataire (4 pts)

Avant son décès, Paul avait réalisé des études pour créer une succursale en Corée du Sud en vue de s'implanter sur les marchés asiatiques. Le projet a été chiffré à 2 millions d'euros. Paul voulait solliciter les actionnaires mais semblait hésiter entre une augmentation du capital ou une émission d'obligations pour le financer.

Émile tient naturellement à ce que la famille conserve le contrôle de la société mais il a entendu dire que certains actionnaires importants étaient opposés à la nouvelle implantation.

Travail à faire

1. Expliquez à Émile quels sont les organes compétents pour décider du recours à ces deux moyens de financement et selon quelles modalités la décision est prise.

2. Indiquez-lui le moyen le plus adapté à la situation de la société et au projet. Justifiez votre réponse.

Cas 2 – Affectation de résultats (3,50 pts)

Le bilan avant répartition au 31 décembre 2013 fait apparaître un bénéfice net comptable de 88 040 €.

Madame PETITJEAN vous demande de préparer le projet de répartition du bénéfice de l'exercice 2013 qui sera présentée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vous disposez de **l'annexe 1**.

Travail à faire

Présenter, sous forme d'un tableau, le projet d'affectation du résultat 2013.

Cas 3 – CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ (5 pts)

La SA « BOUTICYCLE » a été constituée le 2 janvier 2014.

Le capital de 100 000 € est composé de 5 000 actions de 20 € de valeur nominale. Il est libéré du minimum légal par versements chez Maître PAUL, notaire, le 5 janvier 2014.

A cette date, un actionnaire possédant 200 actions libère la totalité de son apport.

Le notaire reverse les fonds sur le compte bancaire de la SA « BOUTICYCLE » le 20 janvier 2014 sous déduction des frais suivants :

- publicité légale	500 €
- honoraires	600 €
- droits d'enregistrement	400 €.

La SA « BOUTICYCLE » a décidé d'enregistrer ces frais en charges.

Le 1^{er} juin 2014, la SA « BOUTICYCLE » demande à ses actionnaires de libérer le solde du capital. Les actionnaires se libèrent le 5 juin 2014, sauf un actionnaire, monsieur Alain qui possède 100 actions.

Après une mise en demeure restée sans réponse, la SA « BOUTICYCLE » vend, le 20 juillet 2014, les 100 actions de l'actionnaire Alain à un nouvel actionnaire monsieur Pierre pour un prix global de 2 200 €.

Les frais à la charge de monsieur Alain comprennent :

- des intérêts de retard pour 10 € ;
- des frais divers pour 7 €.

Le 25 juillet 2014, le solde du compte de l'actionnaire Alain lui est remboursé par chèque bancaire.

Pour traiter ce dossier, il sera fait abstraction de la TVA.

Travail à faire

A l'aide de l'annexe 2 :

- 1. Calculer la valeur des apports en numéraire des autres actionnaires.**
- 2. Enregistrer les écritures du mois de janvier 2014 relatives à la constitution de la SA « BOUTICYCLE ».**
- 3. Enregistrer toutes les écritures relatives aux opérations des mois de juin et juillet 2014.**
- 4. Calculer et analyser le résultat de l'opération concernant l'actionnaire Alain.**
- 5. Enregistrer l'écriture d'achat des actions par l'actionnaire Pierre, sachant qu'il souhaite les conserver durablement.**
- 6. Indiquer :**
 - les différentes méthodes d'enregistrement des frais de constitution ;**
 - la méthode préférentielle préconisée par le plan comptable général.**
- 7. Indiquer si la SA « BOUTICYCLE » pourra distribuer des dividendes en cas de résultat bénéficiaire pour l'exercice 2014. Justifier votre réponse.**

Cas 4 – RESTRUCTURATION DE SOCIETE (7,50 pts)

La société anonyme CLUZEAU, au capital de 10 000 actions de 50 €, exerce son activité principale dans le secteur de l'agro-alimentaire. Ces dernières années, la concurrence étrangère s'est fortement accrue. Son bilan au 31 décembre 2014, présenté en *annexe 3*, témoigne des difficultés rencontrées.

Une restructuration, dont les détails figurent en *annexe 4*, est devenue nécessaire.

L'exercice comptable de la société CLUZEAU coïncide avec l'année civile

Travail à faire

1. Pourquoi la société CLUZEAU doit-elle au préalable réduire son capital ?
2. Enregistrer l'opération de réduction du capital.
3. Justifier l'existence du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital.
4. a. Calculer, sur la base de l'actif net comptable, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription attaché à chaque action de la société anonyme CLUZEAU,
 - dans l'hypothèse où les droits seraient exercés sans renonciation ;
 - dans l'hypothèse de la renonciation partielle.b. Déterminer le coût théorique, pour les actionnaires anciens, de la renonciation partielle à leurs droits de souscription.
5. Présenter les écritures liées à l'augmentation de capital.

ANNEXE 1 –INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

- **Extrait du bilan avant affectation du résultat au 31/12/2013**

Capitaux propres	Montants (€)
Capital versé (1 000 actions de 100 € de valeur nominale)	100 000
Prime d'émission	18 000
Réserve légale	7 280
Réserve facultative	270 000
Report à nouveau créditeur	1 514
Résultat de l'exercice	88 040
.....	

- **Mouvements des capitaux propres** : La société a procédé à une augmentation de capital de 20 000 € par création de 200 actions nouvelles en numéraire de 100 € de nominal, intégralement libérées le 01/04/2013.

- **Extrait des statuts de la SAS LORRAINE MULTICOPIE**

Article 29. : Affectation des résultats

[...]

- Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour doter la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.
- Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué de pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
- Sur ce bénéfice, il est ensuite attribué à titre de premier dividende un intérêt de 4 % sur le montant libéré des actions, proportionnellement au temps.
- Enfin, l'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice.

- **Projet d'affectation du résultat 2013**

- Compte-tenu du bénéfice 2013, Monsieur FOREST souhaite verser un dividende de 20 € à chaque action ancienne.
- Il envisage de doter la réserve facultative d'un montant de 60 000 €.
- Le reliquat serait affecté en report à nouveau.

ANNEXE 2 - INFORMATIONS SUR LA CONSTITUTION DE LA SA « BOUTICYCLE »

Le capital de la SA « BOUTICYCLE » s'élève à 100 000 € et se décompose de la manière suivante :

- le groupe MOTO SA apporte du numéraire pour 60 000 € ;
- Monsieur SERGE apporte une partie de son entreprise individuelle dont l'activité est la vente d'accessoires pour cyclistes (pneus, pompes, casques ...) :
 - du mobilier de bureau 5 000 €
 - deux ordinateurs 4 000 €
 - un stock d'accessoires 6 000 €
 - des créances clients 2 200 € reprises pour 2 000 €
 - du numéraire 4 000 €
 - des dettes fournisseurs 1 000 €
- le reste du capital est réparti entre plusieurs actionnaires qui apportent du numéraire.

ANNEXE 3 : Bilan de la société anonyme CLUZEAU au 31 décembre 2014

BILAN DE L'ENTREPRISE : Société anonyme **CLUZEAU**

(en euros)

Au 31 décembre 2014

	2014		Net
	Brd	Amortissements et Provisions	
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	48 938	36 456	12 482
Frais de recherche et développement			
Fonds commercial (1)			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains	82 819	11 214	71 605
Constructions	136 425	97 818	38 607
Installations techniques, matériel et outillage industriels	210 312	86 829	123 483
Autres immobilisations corporelles	46 758	15 215	31 543
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations évaluées par équivalence	128 272	13 382	114 890
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de franchise de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL I	653 524	260 914	392 610
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements	80 316		80 316
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et fins	236 436		236 436
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation (3)	825 537	18 426	807 111
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres créances d'exploitation			
Créances diverses (3)			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	4 000		4 000
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL II	1 146 289	18 426	1 127 863
Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 592		5 592
Primes de remboursement des emprunts			
Ecart de conversion Actif			
TOTAL GENERAL	1 805 405	279 340	1 526 065

	2014	
	Capital dont versé	500 000
PASSIF (avant répartition)		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserves légales		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	398 074	
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL I bis	27 600	
Provisions pour risques		
Provisions pour risques		
TOTAL II	27 600	
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes d'exploitation		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Autres dettes diverses		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	1 100 391	
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	1 526 065	

(1) Dont à plus d'un an
 (2) Dont concours bancaires courants et solides créditeurs de banques
 (3) Dont emprunts participatifs

(1) Dont à plus d'un an
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

ANNEXE 4 : Informations concernant la restructuration de la société anonyme CLUZEAU

La société espagnole COURADAS s'est déclarée prête à prendre le contrôle de la société CLUZEAU. Elle a estimé la valeur réelle des actions autour de 35 €.

Les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire le 15 février 15 ont décidé :

- d'une part, la réduction de la valeur nominale de l'action à 35 € le 1er mars 15 ;
- d'autre part, l'émission de 20 000 actions de numéraire au prix de 35,60 €, à libérer du minimum légal à la souscription, avec possibilité pour les souscripteurs de procéder à des versements anticipés.

Les actionnaires ont déclaré renoncer partiellement, au profit de la société COURADAS, à leurs droits préférentiels de souscription.

Les actions ont été souscrites par :

- la société COURADAS, à hauteur de 16 000 actions ;
- divers autres actionnaires, pour 4 000 actions.

Tous les versements ont été réalisés le 15 mars 2015 . Seule la société COURADAS a versé l'intégralité du prix d'émission à la souscription.
